

# La retraite : comment ça marche ? quelles démarches ?



**19-20 octobre 2023, à Paris, rue de la Grange aux Belles**

**Formation organisée par le SUNDEP-Solidaires**

**et animée par la commission protection sociale de Solidaires et le SUNDEP-Solidaires**

**Cette formation s'adresse à celles et ceux qui veulent comprendre comment fonctionne le système de retraite, et comment se déterminent les droits à pension. Elle est ouverte à tou.tes les adhérent.es du SUNDEP.**

Cette formation s'articule sur deux modules. Un premier module a pour objectif d'expliquer pourquoi nous avons un tel système de retraite, à travers des apports historiques et économiques. Loin d'être un sujet seulement technique, la retraite est le fruit de luttes, de réformes, et de mobilisations – comme le montre la contestation de la contre-réforme des retraites de cette année.

Un deuxième module s'intéressera aux questions concrètes auxquelles nous sommes souvent confronté.es. Quelles démarches dois-je faire à l'approche de la retraite ? Quand vais-je pouvoir partir en retraite ? Avec quel montant de pension ?

**La formation alternera des temps d'apports de connaissances et de débats. Elle s'appuiera aussi sur les connaissances des participant.es.**

## **Contenu**

- Histoire du système de retraite
- Fonctionnement du système de retraite (droit privé et fonction publique)
- Les caisses de retraites dans l'enseignement privé
- Lecture de la fiche de paie
- Démarches à l'approche de la retraite
- Le départ à la retraite : à quel âge et avec quelle pension ?

La formation sera animée par des militant.es du SUNDEP-Solidaires de différentes académies.

## **Inscription**

### **La formation syndicale est un droit**

Tou.te.s les salarié.es, syndiqué.es ou non, ont le droit de partir 12 jours par an en formation syndicale. Ce droit s'appelle le CFESSES (Congé de Formation Économique, Sociale, Environnemental et Syndicale). La demande de congé est à déposer auprès de son employeur au moins un mois avant le premier jour de la formation.

### **Prise en charge complète**

Le CFESSES assure le maintien de salaire. Le SUNDEP-Solidaires défraye le transport, l'hébergement et les repas. Si vous venez de loin, il est possible d'arriver la veille et de repartir le lendemain.

### **Pour s'inscrire**

Envoyez un mail à [formation.sundep@gmail.com](mailto:formation.sundep@gmail.com)

Après confirmation de l'inscription, envoyez votre demande de CFESS à votre employeur.